

**Conseil Municipal**  
Séance publique 03/02/25

**/ Délibération DEL25\_02\_03\_4**

FINANCES LOCALES. Prix de vente de repas de la Régie autonome de restauration scolaire et sociale

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

**Présidente** Madame Michèle PICARD

**Secrétaire** Monsieur Nicolas PORRET

**Présent·e·s :** Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djiilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

**Absent·e·s / Excusé·e·s :** Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

**Dépôt de pouvoir** Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

La régie autonome de la restauration scolaire et sociale assure la production et la livraison de repas pour plusieurs équipements de la Ville, du CCAS ou associatifs : écoles, maisons de l'enfance, centre social, équipements d'accueil du jeune enfant, résidences pour personnes âgées.

Depuis septembre 2014, la Ville ne subventionne plus la régie autonome, qui vend désormais ses repas à la Ville, au CCAS et aux associations au coût prévisionnel de production et de livraison.

Chaque année, il est demandé au Conseil municipal d'acter de l'évolution des prix de facturation, indépendamment de la politique municipale de tarification à l'usager.

Ces prix visent à couvrir les charges d'exploitation supportées par le budget annexe de la régie autonome (coûts alimentaires, personnel affecté à l'unité centrale de production et frais généraux).

Ils ne couvrent pas les charges indirectes imputées sur le budget principal de la Ville (personnel affecté au service à table et à l'entretien des locaux, dépenses énergétiques des restaurants).

Pour l'exercice 2025, les prix suivants sont proposés :

	2025
<b>Restauration scolaire</b>	
Repas enfant maternel	4.24 €
Repas enfant élémentaire	4.60 €
Repas adulte scolaire	5.27 €

Repas des personnels	0.27 €
<b>Crèches</b>	
Repas enfant	3.72 €
Repas adulte	5.27 €
Gouter grand	0.62 €
Gouter bébé	0.21 €
<b>Maisons de l'enfance et Centre social (goûter de l'après-midi compris)</b>	
Repas enfant	4.96 €
Repas adulte encadrant	5.68€
Repas des personnels	5.27 €
<b>Résidences de personnes âgées</b>	
Repas adulte	5.47 €
<b>Suppléments</b>	
Vin en bouteille 25 cl	1.70 €
Café	0.41 €

Les prix sont stables par rapport à 2024.

Les prix de vente des **prestations** fournies à la Ville de Vénissieux pour des manifestations qu'elle organise seule ou en partenariat seront définies sur présentation d'un devis établi par la Régie autonome de Restauration Scolaire et Sociale et accepté par la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°17 du Conseil Municipal du 25 juin 2014 portant modification des statuts de la Régie Autonome de la Restauration Scolaire et Sociale ;

Considérant que les prix de vente sont établis annuellement sur la base des coûts de gestion prévisionnels ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame CALLUT, entendu

après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

## DÉCIDE

- valider, pour l'exercice 2025, les prix de vente des repas de la Régie autonome de la restauration scolaire et sociale, tels que proposés dans le présent rapport.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET